

Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT - N° 71, Avril 2011



Bureau
international
du Travail
Genève

LE PARLEMENT MONDIAL DU TRAVAIL A 100 ANS



En couverture

1919-2011: Les conférences de l'OIT au fil du temps

Conditions de travail: fixer le cap

Dès l'origine, l'Organisation internationale du Travail a développé un mandat qui était assez différent du reste de la Société des Nations (SDN), l'ancêtre des Nations Unies, fondée en 1919. Alors que la SDN avait été établie au prix de difficultés considérables, l'OIT fut très vite opérationnelle. Ses premières années furent marquées par un premier Directeur exceptionnel, Albert Thomas, un Secrétariat engagé dans le dialogue interactif avec les ministres du travail et une Conférence internationale du Travail débordant d'énergie. Rien qu'entre 1919 et 1920, neuf conventions et dix recommandations furent adoptées qui changèrent la face du monde du travail.



Albert Thomas (France), premier Directeur du BIT, 1919-1932

Promouvoir les normes internationales du travail: instauration de procédures de contrôle de l'OIT

Les normes internationales du travail sont étayées par un système de contrôle unique au niveau international qui contribue à garantir que les pays appliquent les conventions qu'ils ratifient. L'OIT examine régulièrement le respect des normes dans les Etats Membres et signale des domaines où il y aurait matière

à amélioration. Pour tout problème relatif à l'application de ces normes, l'OIT cherche à aider les pays par le biais du dialogue social et de l'assistance technique.

La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations fut



L'OIT a joué un rôle lors de périodes décisives de l'histoire – la Grande Dépression, la décolonisation, la création de Solidarność en Pologne, la victoire contre l'apartheid en Afrique du Sud – et aujourd'hui dans l'instauration d'un cadre éthique et productif pour une mondialisation équitable. La 100^e session de la Conférence internationale du Travail en juin 2011 est l'occasion de

passer en revue quelques-unes des sessions historiques depuis 1919. La CIT demeure la seule conférence internationale où les gouvernements partagent la représentation de leur pays avec des délégués des employeurs et des travailleurs – une caractéristique fondamentale de son action au fil des années qui a permis à l'OIT de rester à l'écoute des priorités économiques et sociales.

La première convention de l'OIT traitait de la réglementation de la durée du travail, l'une des plus anciennes préoccupations en matière de droit du travail. Le danger que représente pour la santé du travailleur et de sa famille le fait de travailler pendant un nombre excessif d'heures avait été reconnu dès le XIX^e siècle. La convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919 a institué la fameuse journée de travail de huit heures et la semaine de quarante-huit heures. La durée du travail est restée

une priorité de l'OIT tout au long des années 20 et 30, l'Organisation étant le principal forum du débat international et de l'adoption de normes internationales du travail sur ce sujet. Aujourd'hui, les normes de l'OIT sur le temps de travail fixent un cadre réglementant les horaires de travail, les temps de repos quotidien et hebdomadaire et les congés annuels. Ces instruments assurent une forte productivité tout en sauvegardant la santé physique et mentale des travailleurs.



instituée en 1926 afin d'examiner les rapports gouvernementaux, en nombre croissant, sur les conventions ratifiées. Aujourd'hui, elle est composée de 20 éminents juristes désignés par le Conseil d'administration du BIT pour un mandat de trois ans. Le rôle de la Commission est de fournir une évaluation technique et impartiale de l'application des normes internationales du travail. Les rapports de la Commission d'experts et de la Commission de l'application des normes de la Conférence

sont à la disposition de millions d'utilisateurs sur Internet. Ainsi, les gouvernements et les partenaires sociaux sont davantage incités à résoudre les problèmes d'application des normes afin d'éviter les commentaires critiques de ces deux organes. A la demande des Etats Membres, l'OIT fournit une assistance technique substantielle pour la rédaction et la révision de leur législation nationale afin de garantir sa conformité avec les normes internationales du travail.



Réunions de la Commission de l'application des normes de la Conférence aux sessions de 1939 et 2010 de la Conférence internationale du Travail

La Grande Dépression: promouvoir une «Nouvelle donne» pour l'économie mondiale

Au début des années 30, l'action de l'Organisation consistait à proposer des solutions face au principal problème de l'époque – la Grande Dépression. Cette crise économique mondiale avait commencé en 1929 et avait rapidement provoqué un chômage de masse dans de nombreux pays. Mais cette hausse sans précédent du chômage a submergé la capacité des mécanismes connus jusqu'alors pour lutter contre le chômage, notamment l'assurance-

chômage. L'impérieuse nécessité de se doter de nouveaux outils stratégiques pour contrecarrer l'immense détresse sociale née de l'effondrement de l'économie devenait évidente.

L'OIT a bien relevé ce défi. Elle fut en première ligne pour plaider en faveur d'un effort coordonné au niveau international pour susciter une reprise de l'économie mondiale. Suite à un certain nombre d'articles parus dans la



Déclaration de Philadelphie: garantir les droits humains et économiques fondamentaux

L'action de l'OIT fut sévèrement entravée par la seconde guerre mondiale. La Société des Nations, à laquelle l'OIT était associée, devint caduque et l'Organisation fut évacuée d'Europe vers Montréal. Si l'OIT a pu survivre et être rapidement de nouveau opérationnelle, ce fut en



Liberté d'association: consolider les fondations de l'OIT

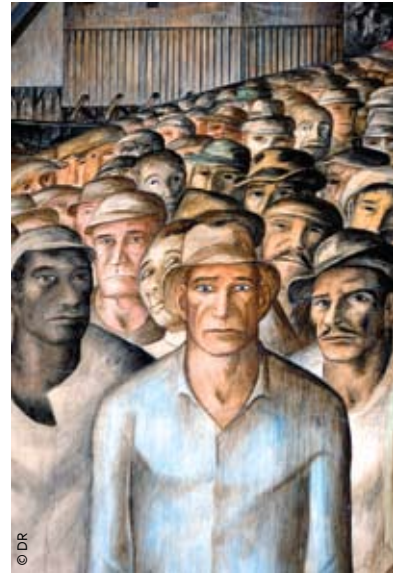
La Déclaration de Philadelphie a également ouvert la porte à de nouvelles normes de l'OIT sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective. En 1948, la Conférence internationale du Travail a adopté la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Le droit de s'organiser et de constituer des organisations d'employeurs et de travailleurs est la condition préalable à une authentique négociation collective et au dialogue social entre les partenaires sociaux; il est protégé par la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, adoptée par la Conférence un an plus tard.



Revue internationale du Travail de l'OIT et à un grand rapport publié en 1931, la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution en 1932 qui prônait un vaste programme d'action internationale concertée dans les domaines de la monnaie, du commerce et des travaux publics afin de surmonter la Grande Dépression.

La priorité accordée aux travaux publics dans les années 30 était au diapason de la pensée progressiste

de l'époque en matière de politique économique et sociale. Aux Etats-Unis, les politiques monétaires et budgétaires orthodoxes qui avaient engendré la Grande Dépression furent remplacées par le *New Deal* (Nouvelle donne) du Président Roosevelt. En 1934, la CIT adopta la convention (n° 44) du chômage, révisée en 1988 par la convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage.



grande partie grâce à l'adoption de la Déclaration de Philadelphie en 1944. La Déclaration affirme que le travail n'est pas une marchandise et énonce les droits humains et économiques fondamentaux répondant au principe selon lequel «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous».

La Déclaration de Philadelphie a fourni la base d'un mandat élargi dans le monde de l'après-guerre. Avec son adoption, et son incorporation dans la Constitution

de l'OIT en 1946, une nouvelle phase d'activité normative était ouverte. Les instruments adoptés au cours de la décennie qui suivit la seconde guerre mondiale ont établi les fondements intellectuels d'une bonne partie de l'activité normative ultérieure relative aux droits de l'homme au sein des Nations Unies. Ces normes ont exercé une influence majeure en établissant un socle pour les politiques du travail, et pour les droits de l'homme plus généralement, dans le monde postcolonial qui émergeait.



Le Président américain Franklin Delano Roosevelt et le Directeur du BIT Edward J. Phelan signant la Déclaration

Le droit d'organisation est profondément ancré dans la démocratie politique qui ne peut fonctionner pleinement sans que la liberté syndicale soit reconnue. Les dirigeants syndicaux sont souvent en pointe des changements politiques pour plus de démocratie et sont, dans de nombreux cas, assassinés, emprisonnés ou exilés pour leurs convictions et leurs activités.

Au cours des décennies suivantes, l'engagement réussi de l'OIT en Pologne, où un électricien nommé Lech Walesa



Lech Walesa et Francis Blanchard, Directeur général du BIT

a conduit la grève qui devait lancer le premier syndicat indépendant, autogéré, du bloc de l'Est, et qui est devenu plus tard Président de son pays, ne fut pas un cas isolé. Suite au coup d'Etat au Chili

en 1973, l'OIT fut la seule organisation internationale autorisée à entrer dans le pays pour enquêter sur les violations des droits de l'homme: les pires restrictions à la liberté syndicale ont été levées en 1979, bien que la restauration de la démocratie ait pris plus de temps. Un nombre limité mais important de cas soumis aux organes de contrôle de l'OIT ont aussi défendu les droits des employeurs avec vigueur.

➤ L'égalité entre les sexes: promouvoir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes

Avec l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre croissant de femmes pendant et après la seconde guerre mondiale, l'OIT a commencé à reformuler «le problème des femmes», entre autres, comme l'un des droits de l'homme et une revendication d'égalité. La voie était dès lors ouverte pour la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, qui fut adoptée en 1951, et qui allait bien au-delà de la disposition «à travail égal, salaire égal» inscrite trois ans plus tôt dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Aujourd'hui, les quatre conventions essentielles de l'OIT concernant l'égalité hommes-femmes sont la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et la convention (n° 183) sur la protection de la maternité. La convention n° 111 a élargi le champ en incluant le sexe dans les motifs prohibés de discrimination et les conventions n°s 100 et 111 furent les premiers

Adoption de la Déclaration sur l'apartheid

La lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud a constitué un premier grand test pour les politiques de l'OIT en faveur de l'égalité. En 1964, la Conférence internationale du Travail a approuvé à l'unanimité la Déclaration concernant la politique d'apartheid en Afrique du Sud et le programme de l'OIT pour l'élimination de l'apartheid dans le domaine du travail. La déclaration réaffirmait le principe de l'égalité des chances, condamnait la politique raciale du gouvernement sud-africain et demandait à l'Afrique du Sud de renoncer à sa politique d'apartheid.

Afin d'éviter une exclusion officielle, la République d'Afrique du Sud s'est retirée de l'OIT de son

propre chef, notifiant son départ le 11 mars 1964. La déclaration de 1964 demandait au Directeur général de soumettre chaque année à la Conférence un rapport spécial, qui fut soumis à une commission



La lutte contre le travail des enfants: intensifier l'action

Le travail des enfants a préoccupé l'OIT dès ses tout débuts, quand la première session de la Conférence internationale du Travail adopta la convention (n° 5) sur l'âge minimum (industrie), 1919, fixant l'âge minimum pour embaucher un enfant dans l'industrie à 14 ans. Cependant, le rythme de ratification des premières conventions de l'OIT sur le travail des enfants fut assez lent pendant une longue période, jusqu'en 1973 quand une nouvelle convention de l'OIT couvrant l'ensemble de l'économie fut adoptée, la convention (n° 138) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi.



instruments internationaux soumis à ratification ayant pour objectif spécifique de promouvoir l'égalité et l'élimination des discriminations. La convention n° 183 prévoit 14 semaines de prestations maternité pour les femmes vivant dans les pays ayant ratifié les conventions.



spéciale jusqu'en 1994. Ces rapports montrent comment la pression internationale contre l'apartheid a évolué en plus de 25 ans, aboutissant à un boycott et à l'isolement de l'Afrique du Sud de l'apartheid, doublés d'un soutien matériel accru aux mouvements de libération nationale et aux syndicats luttant contre l'apartheid.

En 1990, Nelson Mandela, qui était alors Vice-président du Congrès national africain (ANC), a participé à la 77^e session de la CIT, où il a salué l'OIT pour son combat contre l'apartheid. L'Afrique du Sud a rejoint l'Organisation le 26 mai 1994, trois ans après l'abrogation officielle des lois d'apartheid et dix jours après l'élection de Nelson Mandela comme Président de la République. En juin 2007, l'OIT a décerné son premier Prix

annuel pour la recherche sur le travail décent conjointement à Nelson Mandela et au professeur Carmelo Mesa-Lago, en reconnaissance de leur contribution personnelle à l'amélioration de la vie des hommes dans le monde.



Nelson Mandela à la Conférence internationale du Travail en 1990



Ce n'est qu'avec l'adoption de la convention n° 138 et la création du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) en 1992 que le mouvement a vraiment pris de l'ampleur. Dans un contexte d'inquiétude croissante liée au fait que certaines formes de travail des enfants sont si graves et inhumaines qu'elles

ne sauraient être tolérées plus longtemps, la 87^e session de la Conférence a adopté à l'unanimité un autre instrument, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Quelque 95 pour cent des Etats Membres de l'OIT l'ont maintenant ratifiée, alors que 85 pour cent ont ratifié la convention n° 138.

➤ Promouvoir les entreprises responsables avec la Déclaration sur les EMN

Dans les années 60 et 70, les activités des entreprises multinationales (EMN) ont provoqué d'intenses débats qui débouchèrent sur une tentative d'instaurer des instruments internationaux afin de réguler leur conduite et de définir les termes de leurs relations avec les pays hôtes, essentiellement dans le tiers monde.

Les activités des EMN ont suscité des inquiétudes, notamment dans le domaine des politiques sociales ou liées au travail, et ont fait l'objet d'un débat passionné au cours des années 70, en particulier lors de la Conférence mondiale de l'emploi en 1976. Pour l'OIT, la quête de directives internationales dans sa sphère de compétence s'est traduite, en 1977, par l'adoption par le Conseil d'administration



© A. Mirzaei/BIT

Promouvoir la sécurité et la santé au travail

Selon l'OIT, près de 80 pour cent des décès et accidents du travail pourraient être évités si tous les Etats Membres de l'OIT faisaient un meilleur usage des stratégies et des pratiques de prévention des accidents qui sont déjà en place et facilement accessibles. Près de la moitié des 188 conventions adoptées par la Conférence internationale du Travail depuis 1919 ont trait aux questions de sécurité et de santé au travail.

En 1981, la Conférence a adopté la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs qui demeure la pierre angulaire du système des normes de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail (SST), couvrant un large éventail de secteurs et



© D/R

Peuples indigènes et tribaux: des droits à la pratique

La discussion contemporaine au sujet des droits de quelque 350 millions d'indigènes dans le monde s'appuie en grande partie sur les travaux de l'OIT dans ce domaine.

La Conférence internationale du Travail a adopté les deux seules conventions internationales traitant des peuples indigènes et tribaux: la convention (n° 107) relative aux populations aborigènes

et tribales, 1957 et la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

La convention n° 169, qui révisait la convention n° 107, prévoit la consultation et la participation des peuples indigènes et tribaux concernant les politiques et les programmes qui les affectent. Elle stipule qu'ils doivent jouir pleinement des droits fondamentaux et établit des politiques générales concernant



© M. Crozet/BIT

du BIT de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN). En 1979, la CIT adopta une résolution concernant la suite à donner à la Conférence mondiale de l'emploi, incitant à utiliser pleinement les procédures de suivi, notamment un système permettant d'évaluer la suite donnée à la Déclaration sur les EMN dans les Etats Membres de l'OIT.

Les principes posés par la Déclaration sur les EMN offrent des recommandations aux EMN, aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs en matière d'emploi, de formation, de conditions de vie et de travail, et de relations professionnelles. Ces dispositions sont renforcées par plusieurs conventions internationales et recommandations que les partenaires sociaux sont

priés de garder à l'esprit et d'appliquer dans toute la mesure du possible.

La Déclaration sur les EMN a depuis lors été complétée par d'autres instruments internationaux, notamment le Pacte mondial de l'ONU en 1999, ainsi que par d'autres initiatives internationales. Il est encourageant de constater que, dans le monde des affaires, la responsabilité sociale des entreprises est davantage reconnue aujourd'hui qu'en 1977. Par ailleurs, la Déclaration de l'OIT demeure unique en ce qu'elle est le fruit du processus tripartite de dialogue social au sein de l'OIT – un accord mondial négocié par les représentants des employeurs comme des travailleurs et porteur d'un message positif. C'est un outil précieux dans le mouvement mondial en faveur de pratiques professionnelles socialement responsables.



de risques génériques. La prévention est au cœur de ces normes, elle est intégrée dans la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 et la recommandation n° 197 qui l'accompagne: le but est de promouvoir une culture de prévention en matière de SST aux côtés des systèmes de gestion de la SST, au moyen de politiques, mécanismes et programmes nationaux.

les coutumes et les traditions, les droits de propriété, l'utilisation des ressources naturelles découvertes sur leurs terres ancestrales, la formation professionnelle, l'artisanat et les activités rurales, la sécurité sociale et la santé, l'éducation, la communication et les contacts par-delà les frontières.

Au fil des ans, de nombreux pays ont adopté ou amendé la législation mettant en pratique la convention n° 169. Plusieurs pays d'Amérique latine, y compris la Bolivie, la Colombie, le Mexique et le Pérou, ont reconnu dans leur Constitution le caractère multiethnique de leurs populations respectives. En 1995, le gouvernement du

Guatemala et quatre groupes d'insurgés ont signé un accord sur l'identité et les droits des peuples indigènes comme base du processus de paix dans le pays. En 1987, pour sa part, la Norvège a mis sur pied un parlement pour le peuple *sami*, doté d'un statut consultatif et d'une autorité administrative limitée. Le Danemark a mis en place l'autorité de réglementation intérieure du Groenland qui gère les nombreuses questions locales au profit des peuples *inuit* du Groenland.



▶ Instaurer un socle social pour l'économie mondiale: Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Le 18 juin 1998, la CIT fut consacrée à l'adoption d'un énoncé explicite et complet de l'engagement de l'Organisation envers les droits de l'homme, le premier depuis la Déclaration de Philadelphie de 1944. Bien que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail jouisse maintenant d'un soutien universel, elle fut matière à forte controverse à l'époque, quand de nombreux pays en développement craignaient que cela n'affaiblisse leur capacité à tirer parti d'une main-

d'œuvre bon marché pour préserver leurs marchés à l'export.

Les principes et les droits auxquels se réfère la Déclaration comprennent la liberté d'association et le droit de négociation collective, l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination liée à l'emploi. La caractéristique principale de cet instrument est son universalité – il pose les principes et les droits que tous les

Des emplois décents pour tous: lancement de l'Agenda pour le travail décent



La Dignité du travail, de Maurice Denis, dans l'ancien bâtiment du BIT

Etendre la couverture de la sécurité sociale à tous

En 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 22 reconnaît que «toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale». En 1952, l'OIT a adopté la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum) et en 2001 elle a décidé de lancer une campagne mondiale en faveur de l'extension de la sécurité sociale à tous.

La campagne mondiale consiste en deux dimensions. La première dimension, «horizontale», vise à garantir un revenu minimum et l'accès aux soins de santé, même à un niveau modeste, à l'ensemble de la population. La seconde dimension, «verticale», cherche à renforcer la sécurité du revenu et la protection de la santé de façon à préserver le niveau de vie des populations, même quand elles sont confrontées à des aléas tels

pays doivent respecter, du seul fait de leur appartenance à l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié les normes concernées.

La Déclaration peut dès lors être considérée comme une première étape vers l'instauration d'un socle social pour l'économie mondiale. Elle prévoyait aussi un mécanisme de suivi pour aider les pays à concrétiser ces principes. Les pays sont tenus de présenter des rapports réguliers sur les progrès accomplis en ce sens. La perception de la Déclaration n'était pas unanime mais, en pratique, le résultat fut une hausse du taux de ratification des huit conventions fondamentales du travail concernées et toutes ont maintenant été ratifiées par plus de 80 pour cent des Etats Membres de l'OIT.

© PHOTOBIT



Vote final sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Initié en 1999 par le Directeur général du BIT Juan Somavia, l'Agenda pour le travail décent prône une stratégie de développement qui reconnaît le rôle central du travail dans la vie de chacun. L'OIT apporte son appui sous forme de programmes intégrés de travail décent, développés au niveau des pays, avec les mandants.

Ces programmes établissent des priorités et des cibles au sein de cadres de développement national et ont pour but de s'attaquer aux déficits majeurs de travail décent à travers des projets efficaces qui répondent à chacun des quatre objectifs

fondamentaux de l'OIT: promouvoir et appliquer les normes et les principes et droits fondamentaux au travail; améliorer l'accès des hommes et des femmes à un emploi et un revenu décents; étendre le bénéfice et l'efficacité de la protection sociale pour tous; et renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Dans son rapport à la 87^e session de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général a rappelé les enjeux inhérents au concept de travail décent: «L'OIT cherche à promouvoir un travail décent. Le but n'est pas seulement de créer des

emplois, mais de créer des emplois d'une qualité acceptable. Le volume de l'emploi ne peut être séparé de sa qualité. Toutes les sociétés ont une notion de travail décent, mais la qualité d'emploi peut signifier beaucoup de choses. Elle peut faire référence à différentes formes de travail, à différentes conditions de travail, ainsi qu'à des idées de valeur et de satisfaction. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est concevoir des systèmes économiques et sociaux qui garantissent un minimum de sécurité et d'emploi tout en restant capables de s'adapter à l'évolution rapide d'un marché mondial très concurrentiel.»



© DR

que le chômage, la maladie, l'invalidité, la vieillesse ou la perte du soutien de famille.

Parallèlement, le Comité de haut niveau de l'ONU sur les programmes développe une unité d'action de l'ONU pour élaborer une initiative en faveur d'un socle de protection sociale. Aux côtés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'un certain nombre d'agences, l'OIT est à la tête de cette mission.



➤ Une charte des droits pour les gens de mer

Dès l'origine, les Etats Membres de l'OIT ont réalisé que dans le monde du travail, les marins et les armateurs occupaient une place à part. Ne travaillant pas sur la terre ferme mais en mer, ils transportaient, il y a 90 ans déjà, une énorme proportion du commerce international, mais ils représentaient la main-d'œuvre la plus fluide et la plus diversifiée de la planète. En 1920, l'OIT a tenu sa deuxième Conférence internationale du travail à Gênes, en Italie, et l'a consacrée aux gens de mer. En tout, dix sessions maritimes de la Conférence internationale du Travail ont adopté 68 conventions et recommandations maritimes, couvrant tous les aspects des conditions de travail en mer.

2^e session (maritime) de la Conférence internationale du Travail à Gênes, Italie (1920)



Promouvoir la justice sociale en période d'incertitudes: Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable

Alors que l'incertitude règne dans le monde du travail, confronté aux tourmentes financières, au ralentissement économique, à la hausse du chômage, à l'informalité chronique et au manque de protection sociale, la 97^e session de la Conférence internationale du Travail a adopté une déclaration historique visant à renforcer la capacité de l'OIT à promouvoir l'Agenda pour le travail décent et à forger une réponse efficace aux défis croissants de la mondialisation.

A travers la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de tous les Etats Membres prônent une nouvelle stratégie pour pérenniser des économies et des sociétés ouvertes fondées sur la justice sociale, le plein emploi productif, les entreprises durables et la cohésion sociale. La Déclaration reconnaît les bénéfices de la mondialisation mais invite à redoubler d'efforts pour

Ouvrir la voie pour sortir de la crise mondiale: le Pacte mondial pour l'emploi

Confrontée à la perspective d'un chômage prolongé, d'une pauvreté et d'inégalités endémiques, ainsi qu'à la multiplication des faillites d'entreprises, la 98^e session de la Conférence internationale du Travail a adopté en 2009 un Pacte mondial pour l'emploi destiné à orienter les politiques nationales et internationales visant à stimuler la reprise économique, à créer des emplois et à fournir une protection aux travailleurs et à leurs familles.

Le Pacte mondial pour l'emploi a été adopté après le fort soutien exprimé pendant les trois jours du

Sommet mondial de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi par les chefs d'Etat et de gouvernement, les vice-présidents et les ministres du travail, les représentants des travailleurs et des employeurs, et d'autres responsables. Parallèlement, le Sommet s'est aussi nettement prononcé en faveur d'une plus grande implication de l'OIT dans le G20.

Le Pacte propose des mesures pour maintenir les travailleurs dans leur emploi, pour soutenir les entreprises et pour accélérer la création d'emplois et la reprise du marché du travail, en association

Mais les temps changent et le volume du commerce maritime aussi. Finalement, il est apparu que les marins travaillant sur des «supertankers» et sur d'autres navires avaient besoin d'une «superconvention» qui réponde à leurs besoins mais qui satisfasse aussi l'aspiration des armateurs et des gouvernements à une concurrence loyale. Ainsi était née la plus récente convention de l'OIT. En février 2006, la 94^e Conférence internationale du Travail a adopté la Convention du travail maritime, 2006, fournissant une norme du travail de portée générale et donnant le ton pour les futures conventions qui régleront un secteur spécifique tout en traitant les problèmes que pose la mondialisation. La nouvelle norme ne constitue pas seulement un tournant pour les gens de mer mais elle représente une avancée sur la voie d'une mondialisation équitable.

Adoption de la Convention du travail maritime, 2006



© M. Crozet/BIT



mettre en œuvre des politiques de travail décent qui produisent de meilleurs résultats, plus justes pour tous.

La Déclaration marque la plus importante réforme de l'Organisation depuis l'adoption de la Déclaration historique de Philadelphie en 1944. En outre, c'est une avancée significative dans le respect, la promotion et la réalisation de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail adoptée par l'OIT en 1998.

Maât, l'antique déesse égyptienne de la vérité et de la justice... Le terme «maât» peut s'entendre par «justice», «vérité» et «ordre juste du monde»

avec des systèmes de protection sociale, en particulier pour les plus vulnérables, et en intégrant les préoccupations de genre dans toutes les initiatives. Il plaide aussi pour l'instauration d'un «cadre de réglementation et de contrôle plus solide et plus cohérent du secteur financier à l'échelle mondiale, afin qu'il soit au service de l'économie réelle, qu'il favorise les entreprises durables et le travail décent et protège mieux l'épargne et les pensions des particuliers».

En septembre 2009, les dirigeants du G20 réunis à Pittsburgh ont accueilli favorablement le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT et se sont engagés à «placer les emplois de qualité au cœur de la reprise»



© Presidency of the Nation of Argentina